

fants d'eux, que la dite Lafond, future épouse, sera en possession et lui fait don irrévocable de tous les biens de la dite communauté situés en ce pays, sans qu'elle en puisse être inquiété par aucun des héritiers du dit futur époux en façon quelconque, et si la dite Lafond, future épouse, vient à décéder sans enfants d'eux, le ressort de ses biens, retournera à ses trois héritiers, le tout a ainsi été accordé entre les dites parties.

Et fait et passé en la maison de Dame Boucher, après midi, ce jourd'hui, le onzième octobre mil six cent septante et un sous le seing du sieur futur époux, la dite Lafond a déclaré ne savoir écrire ni signer, de ce enquis suivant l'ordonnance, a fait sa marque, puis tous les parents et bons amis des dits futurs conjoints ci-après dénommés ; savoir, du côté du dit Lesieur : Louis Beausoleil, sieur de la Plante, et Angille Couturier, sieur de la Censé ; et du côté de la dite Lafond, future épouse : Pierre Boucher, sieur de Gros-Bois (1) et Demoiselle Jeanne Crevier, sa femme, Monsieur de Varennes (2) gouverneur des Trois-Rivières et Demoiselle Marie Boucher, sa femme, le sieur Jean de Lafond (3) et Marie Sénécal sa femme, maître Jean Trottier et Geneviève Lafond sa femme, Pierre Lafond, tous parents de la dite Lafond, future épouse ; Urbain Beaudry, sieur de LaMarche, et Dame

---

(1) Pierre Boucher, le fameux gouverneur de Trois-Rivières, oncle de Marie Boucher, épouse de Charles Lesieur, sieur de la Pierre.

(2) René Gauthier, chevalier, seigneur de Varennes, époux de Marie Boucher, fille de Pierre Boucher.

(3) Jean de Lafond, frère de Françoise, épouse de Charles Lesieur, de Geneviève, épouse de Jean Trottier, et de Pierre Lafond.